

**Procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Des Rives tenue le mercredi 5 octobre 2022 à la salle de conférence.**

---

Membres présents

Belméus, Réginald

Bouchard, Nathalie

Dignard, Marie-Josée

Dubé, Mélanie

Ducharme, Alexandre

Hébert, Christine

Lacroix, Léa

Lamanque, Julie

Meda, Laetitia

Meunier, Benoit

Sayegh, Isabel

Membre absent

---

**1. Ouverture de la séance**

Ouverture de la rencontre à 19 h 01.

Monsieur Alexandre Ducharme se présente et invite tous les membres du conseil d'établissement à se présenter.

**2. Vérification des présences et du quorum**

Le quorum est atteint.

Madame Dignard arrivera légèrement en retard.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour sera adopté avec l'ajout du point suivant :

14. Varia : Acte d'établissement

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Madame Julie Lamanque, appuyée par Madame Mélanie Dubé.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**4. Élection du président et vice-président**

Madame Mélanie Dubé a été nommée à titre de présidente par acclamation.

Madame Marie-Josée Dignard a été nommée à titre de vice-présidente par acclamation.

**5. Parole au public**

Aucun.

**6. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022**

Le nom de Madame Julie Lamanque a été ajouté aux membres présents.

L'adoption du procès-verbal du 14 juin 2022 est proposée par Madame Nathalie Bouchard, appuyée par Madame Mélanie Dubé.

Adopté à l'unanimité.

**7. Nomination d'un représentant de la communauté (art.42.5)**

Il est possible d'élire une personne n'ayant aucun lien avec l'école n'étant ni un parent ni un employé. Par contre, il n'y a aucune nomination jusqu'à présent.

**8. Dénonciation d'intérêt**

Monsieur Ducharme explique les documents à compléter et à signer par les membres parents. Ceux-ci s'engagent à les remettre à la fin de la rencontre.

**9. Adoption des jours, dates, heures et lieux de réunion (art.67)**

Il doit y avoir un minimum de 5 rencontres durant l'année.

Monsieur Ducharme a fait parvenir une proposition par courriel aux membres. Toutefois, il est possible de modifier et s'entendre sur le calendrier des rencontres.

Après consultation, il a été décidé que les rencontres auraient lieu les mardis à 18 h 45 aux dates suivantes :

29 novembre 2022 – 10 janvier 2023 – 14 mars 2023 – 16 mai 2023 – 13 juin 2023

**10. Adoption des «Règles de régie interne du conseil d'établissement»**

Tous les membres ont reçu le document. Monsieur Ducharme en fait un bref survol et met l'accent sur les quelques changements :

- Rencontre en TEAMS : Idéalement, on favorise la tenue des rencontres en présentiel. Toutefois, il est possible de tenir des rencontres en visioconférence. Il est proposé par les membres qu'en cas d'absence, le membre absent pourrait assister à la rencontre via TEAMS si cela lui est possible.

Monsieur Ducharme mentionne que c'est le rôle de la présidente d'animer la rencontre. De plus, il rappelle qu'il est important d'aviser la secrétaire si un membre se voit dans l'impossibilité de se présenter à une rencontre afin de ne pas retarder la rencontre ni faire déplacer les autres membres s'il y a plusieurs absents et que le quorum ne peut pas être atteint.

L'adoption des «Règles de régie interne du conseil d'établissement» est proposée par Madame Christine Hébert, appuyée par Madame Isabel Sayegh. Le document des «Règles de régie interne du conseil d'établissement» est adopté à l'unanimité.

**11. Information**

**11.1. De la présidente**

Aucun.

### **11.2. Du représentant au Comité de parents**

Il y a eu une première rencontre. Lors de celle-ci, la procédure d'élection d'un membre du conseil d'administration ainsi que le calendrier scolaire 2023 ont été présentés. Il a aussi été confirmé que l'offre de formations aux parents se poursuivrait cette année.

### **11.3. Des représentants du personnel enseignant**

Madame Nathalie Bouchard mentionne que l'année est bien commencée et que finalement la journée d'intégration pour les élèves de secondaire 1 aurait bien lieu. Celle-ci se déroulera sur le site de 45° Nord.

Monsieur Benoît Meunier indique que les travaux dans le modulaire ne sont pas complètement terminés.

Les enseignants sont présentement en préparation de leur tâche avec la direction.

Madame Isabel Sayegh souhaite une année positive à tous et espère que les élèves puissent vivre de belles activités.

### **11.4. Des représentants du personnel de soutien et du personnel professionnel**

Il y a plusieurs nouveaux membres du personnel de soutien. Les tâches ont changé pour certains. Tout le monde s'adapte.

Il y a l'ajout d'une psychoéducatrice 3 jours/semaine au sein de l'équipe professionnelle de l'école cette année. La tâche de celle-ci sera divisée entre la clientèle du régulier et du soutien émotif.

### **11.5. Du représentant des élèves**

Les élèves du modulaire ont hâte d'avoir des toilettes. Il y a des côtés positifs et des côtés négatifs. Certains se sont sentis isolés du reste de l'école. Les modifications apportées à l'aménagement des casiers ont été appréciées.

Cette année, beaucoup d'élèves démontrent de l'intérêt pour s'impliquer dans différents projets, mais pas nécessairement pour toute l'année.

Les élèves désirent être plus impliqués dans la prise de décisions.

Un membre parent demande à la direction s'il serait possible que les élèves puissent avoir leur sac dans les classes du modulaire. Monsieur Ducharme et Madame Sayegh expliquent les différentes raisons pour lesquelles cela n'est pas possible. En effet, il n'y a pas suffisamment d'espace dans les classes et il y a également des enjeux de sécurité. De plus, les élèves ont amplement le temps de se rendre à leur casier durant les pauses et en fin de journée avant le départ des autobus.

### **11.6. Du représentant de la Communauté**

Aucun.

## **11.7. De la direction**

### **Retour sur la Rentrée 2022**

Modulaire : La livraison complète devait être faite pour la rentrée. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Monsieur Ducharme explique les raisons : Il y a avait 2 projets en construction en même temps. Au début, les travaux avançaient très rapidement; il y avait même de l'avance sur les échéanciers. Les employés du chantier ont donc tenu à prendre des vacances alors que ce n'était pas prévu. Finalement, il y a eu d'importants délais et les élèves touchés ont vu leur rentrée repoussée de quelques jours. Il n'y avait pas de TBI dans les classes lors de la première semaine. Il y a encore des travaux. Ceux-ci, en particulier les travaux bruyants, se font surtout le soir et tôt le matin. Cependant, certains travaux ont lieu durant le jour comme la céramique. Présentement, nous ne sommes pas en mesure de déterminer la date réelle de la fin des travaux.

Monsieur Ducharme explique les différentes problématiques liées aux travaux. La qualité de l'air est vérifiée. Il y a souvent la présence d'une inspectrice du CNESST qui s'assure de la conformité de tout.

Personnel de l'école : Comme partout, il y a pénurie de main d'œuvre au CSSDA. Tous les postes du personnel de soutien sont pourvus. Certains postes avaient été bonifiés à 35h en plus de l'ajout de nouveaux postes. Au niveau des professionnels aussi tous les postes sont pourvus; nous sommes chanceux, car il manque des professionnels au CSSDA.

Cependant, il y a encore des postes vacants au niveau des enseignants :  
1 permanence en anglais / 1 poste en Espagnol / 1 poste en pré-DEP (42%) / 1 poste en français sec. 5 + un poste 6 périodes en français sec.1. Les groupes des deux derniers postes sont pris en charge par des enseignants à l'interne.

Dans l'attente de pourvoir les postes vacants, ceux-ci sont offerts en suppléance. Toutefois, plusieurs enseignants permanents de l'école donnent un coup de main en préparant la planification et en corrigeant les travaux et examens. Malgré cela, il est certain que les élèves sont pénalisés par cette situation.

Monsieur Ducharme explique que cela fait quelques années qu'une pénurie d'enseignants s'annonçait dans l'ensemble du réseau. Celle-ci pourrait perdurer encore plusieurs années. Malgré les quelques postes vacants, l'école Des Rives est moins touchée que d'autres établissements scolaires du CSSDA par cette pénurie. La direction explique certaines solutions à la problématique comme l'embauche d'enseignants non légalement qualifiés. Afin d'aider les nouveaux enseignants, nous bénéficions d'un programme de mentorat.

### **Bulletin et autres modalités de communication visant à renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (art.89.1)**

Cette année, c'est le retour au régime pédagogique habituel. Donc, il y aura 3 bulletins et une 1<sup>re</sup> communication.

Les rencontres de bulletin devraient être en présentiel.

Un membre parent mentionne avoir beaucoup apprécié les vidéos envoyés par les enseignants pour la première rencontre de parents.

La direction explique les raisons pour lesquelles une nouvelle formule a été mise en place cette année concernant la première rencontre. En effet, les enseignants faisaient une tournée des différents locaux regroupant des niveaux et pouvaient faire parvenir des vidéos aux parents de leurs élèves. Des ajustements restent à prévoir pour l'an prochain.

Un membre parent mentionne sa surprise du faible taux de présence des parents lors de la rencontre.

## **12. Dépôt pour consultation**

Aucun.

## **13. Dépôt pour adoption**

### **13.1. Sortie et Activités éducatives 2022-2023 (explications Voyages 2022-2023)**

Aucune sortie n'est à présenter pour cette première rencontre.

Nous avons reçu l'autorisation d'aller de l'avant pour les camps et voyages concernant les élèves des programmes. La nouvelle politique du CSSDA devrait paraître dans les prochains jours. Il sera alors possible de prévoir des voyages pour tous. Prendre note que les campagnes de finances ne seront plus offertes sous la même formule qu'antérieurement.

### **13.2. Délégation de pouvoir pour les sorties et activités**

Cette délégation de pouvoir est donnée par les membres du CÉ à la direction d'école afin de lui permettre d'autoriser des sorties qui ne requièrent pas de frais et qui ont lieu dans le cadre de l'horaire régulier.

L'adoption de la délégation de pouvoirs pour les sorties est proposée par Madame Christine Hébert, appuyée par Madame Julie Lamanque. La délégation de pouvoirs pour les sorties est adoptée à l'unanimité.

### **13.3. Budget annuel du conseil d'établissement.**

Le budget annuel pour le CÉ est habituellement de 500\$. Monsieur Ducharme propose de conserver cette même somme cette année.

L'adoption du budget de 500\$ pour le conseil d'établissement cette année est adoptée à l'unanimité.

## **14. Varia**

### **Acte d'établissement**

Monsieur Ducharme explique que dans le cadre du programme de PR+, il y a des cours de vente-conseil offerts par le secteur professionnel. Nous devons donc apporter un changement à l'acte d'établissement puisqu'il ces cours sont offerts par le CFP. Il y aura l'ajout de l'adaptation scolaire et de secondaire/formation professionnelle à l'acte d'établissement de l'école secondaire Des Rives pour l'année 2022-2023.

**15. Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée à 20 h 29 par Madame Isabel Sayegh, appuyée par Madame Léa Lacroix. La levée de la séance est adoptée à l'unanimité.

La présidente  
Mélanie Dubé

Le directeur  
Alexandre Ducharme

La secrétaire  
Martine Fernet-Rauzon